

PANDEMIE COVID-19 CHARTE DU DIRIGEANT RESPONSABLE DES SOCIETES DE CONSEIL

Dans les circonstances inédites et exceptionnelles qu'ils traversent pour faire face à la pandémie COVID-19, pratiquement tous les acteurs de la société et de l'économie française voient leur fonctionnement bouleversé et leur activité chuter drastiquement.

Même si leur agilité organisationnelle leur a permis de se reconfigurer immédiatement dans le contexte de confinement généralisé pour maintenir un haut niveau de service et de disponibilité envers leurs clients, les sociétés de conseil ne sont pas épargnées par cet état de fait.

De nombreux contrats ont été et vont continuer dans les prochains mois à être réduits, dénoncés, suspendus ou ajournés. De nombreux projets clients sont abandonnés. De nombreux services ne peuvent pas être délivrés sur un mode exclusivement distanciel.

Le flux d'appels d'offres et de nouvelles commandes s'est tari, la détection de nouvelles opportunités ne redeviendra possible qu'une fois le monde sorti de la paralysie.

Cette situation expose les sociétés de conseil, au même titre que tous les acteurs économiques, aux difficultés qui amènent l'État à déployer de multiples mesures de soutien : modifications du droit du travail (relatives au chômage partiel, à la prise de congés et à l'aménagement du temps de travail), aides financières, reports d'échéances fiscales et juridiques...

Le secteur du conseil est éligible à ces mesures, et comme la plupart des secteurs, sa pérennité passera nécessairement par le recours à toute la gamme des dispositifs disponibles.

Dans ce contexte, nous, dirigeants de sociétés de conseil signataires de la présente charte, entendons assurer autant que possible la résilience de nos activités, et réaffirmer à la fois notre solidarité et notre responsabilité à l'égard de nos parties prenantes.

Nous prenons les engagements suivants, et appelons tous les acteurs du conseil à faire leurs meilleurs efforts pour se les appliquer.

1. Recours responsable aux dispositifs de soutien

Nous nous engageons à n'utiliser les dispositifs rendus accessibles par l'État que dans la mesure où ceux-ci, compte tenu des déclarations et des anticipations de nos clients, nous apparaîtront nécessaires au maintien de nos sociétés et d'une activité de conseil de qualité.

Nous étayerons nos demandes sur des éléments objectifs, en toute transparence.

En particulier, concernant les consultants, nous limiterons notre recours au chômage partiel aux cas des équipes dont les missions ont été interrompues, décalées, ou n'ont pas pu débuter du fait de la crise, ou dont la contribution au développement commercial de la société n'est plus possible temporairement.

Les équipes dirigeantes de nos sociétés seront solidaires de leurs collaborateurs impactés financièrement et prendront part à l'effort collectif.

2. Pérennisation des équipes et maintien de la compétence

Durant la période de crise, et dans la mesure de nos moyens, nous nous engageons à tout mettre en œuvre pour pérenniser nos équipes, maintenir le plus haut niveau de qualité et conserver les savoir-faire du conseil.

Nous veillerons à ce que toute rupture de contrat de travail, s'il doit y en avoir, soit documentée et corresponde à un motif légitime et impérieux. Nous n'interromprons pas les stages en cours.

Nous donnerons l'opportunité à nos collaborateurs de continuer à développer leurs compétences et leur capacité à innover, y compris en situation de confinement.



3. Maintien d'une dynamique d'embauche

Nous gardons à l'esprit que le secteur du conseil est collectivement le principal recruteur des diplômés d'écoles et d'universités de premier plan. Nous nous engageons à maintenir autant que possible notre rôle d'intégrateur de ces jeunes générations dans le monde de l'entreprise, et de développeur de leur employabilité.

Nous nous engageons à maintenir nos plans de recrutement dès la sortie de crise, en particulier les recrutements de jeunes diplômés, et bien sûr en amont les stages qui s'intègrent à la scolarité des étudiants.

4. Contribution à la sortie de crise

Nous nous engageons à maintenir une relation partenariale avec nos clients, durant la crise pour les aider à la traverser dans les meilleures conditions possibles, et à son issue pour les aider à rebondir au mieux.

Nous nous engageons à mettre nos analyses à la disposition de toutes nos parties prenantes pour anticiper et contribuer à la relance de l'activité économique.

5. Maintien de nos engagements sociaux, sociétaux et environnementaux

Nos engagements auprès de nos parties prenantes et de la société sont encore plus d'actualité. Être des dirigeants/entreprises responsables reste et restera une préoccupation majeure de nos cabinets.

Ainsi nous maintenans et maintiendrons nos contributions tant sur les volets sociaux, sociétaux qu'environnementaux. Nos contributions sont et seront tant internes à nos cabinets qu'auprès de la société.

Nous continuerons donc à préserver l'emploi, et à favoriser la diversité à travers nos politiques de développement des ressources humaines.

Nous maintenants et maintiendrons nos actions de mécénat et nos interventions pro bono au bénéfice de nos partenaires associatifs et institutionnels afin d'aider sur tous les volets des fractures de notre société : santé prévention recherche, solidarités social, habitat logement, emploi & éducation, handicap, migrations, solidarité internationale.

6. Renforcement des moyens sanitaires pour le retour au travail

Nous nous engageons à maintenir et renforcer l'attention particulière que nous portons à la santé physique et psychologique de nos équipes et de nos clients, et à adopter un comportement responsable en matière de conditions sanitaires.

À l'issue du confinement, nous nous engageons à être exemplaires dans la mobilisation des moyens disponibles pour réduire les risques d'exposition au virus de nos collaborateurs et de nos clients. Nous maintiendrons notamment le télétravail dans la mesure du possible et nous ferons en sorte de limiter les déplacements tant que le virus restera en circulation. Nous aménagerons les espaces de travail et les pourvoirons des équipements sanitaires recommandés par les autorités publiques.

Stéphane LE ROLLAND Président Directeur Général

Analyse et Action

Siège: 14, rue des Feuteries - 35300 FOUGERES T 02.99.94.35.34 - Fax 02.99.99.97.58 Bureaux: 1, place du Maréchal Juin - 35000 RENNES T 02.99.31.16.17 - Fax 02.99.30.19.02 Code APB: 7022 Z - Siem 393 955 190 00029

Syntec Conseil – Charte du dirigeant responsable des sociétés de conseil – Page 2 sur 4

Signataires au 20 avril 2020

IPSOS

Helen Zeitoun

Marc Sabatier

JULHIET STERWEN

Liste actualisée des signataires sur https://syntec-conseil.fr

A2 CONSULTING **ACCESS SEARCH ABAKA** Jacques Schramm Marie-Laure Collet Robert Laurent **ADAMEO ADVENTS CONSULTING ADVIABILIS** Bruno Coste Johan Benilsi **Georges Vaccaro ALPHEE ARAVATI AXYS CONSULTANTS Thierry Humbert** Hymane Ben Aoun **Marc Sailly AYMING B&L EVOLUTION BAIN & COMPANY** Hervé Amar Sylvain Boucherand Ada di Marzo Olivier Marchal **BALTHAZAR** BARAN RECRUTEMENT **BARTLE** Patrick Ottavi Rachel Delli-Gatti **Patrick Nicolle** Jean-Noël Felli **Enrik Lafontaine BEARINGPOINT** BILENDI **BM CONSEIL** Eric Falque Marc Bidou **Bertrand Maguet BVA BRUNSWICK** CALIX CONSEIL Gérard Lopez Guillaume de Bodard Axel Duroux CAPGEMINI INVENT **CGI BUSINESS CONSULTING** COCEDAL CONSEIL Mathieu Dougados Pierre-Dominique Martin Carole Sasson COLOMBUS CONSULTING **COMMUNICATION & INSTITUTIONS** COGNIZANT CONSULTING Laurent Degabriel Christopher Bailey Olivier Le Picard Elsa Cuisinier Fabrice Alexandre **CONNECT RH DELOITTE CONSEIL DES ENJEUX ET DES HOMMES** Marc Low Agnès Rambaud-Paquin Philippe Remy **DUCKER FRONTIER ENOV ERNST & YOUNG ADVISORY** Pascal Ferrero Philippe Bourrat **Eric Mouchous EUROGROUP CONSULTING GECE GRANT ALEXANDER** Gilles Bonnenfant Olivier Allouard Henri Vidalinc **GROUPE ARTHUR HUNT GROUPE CEGOS** HR CONSULTANCY PARTNERS Laurent Amelineau **Arnaud Cartier** Annick Allegret **IFOP** IMPLID CONSULTING **INTEGRA RH** Stéphane Truchi Jean-Loup Roge Matthieu Tezenas du Montcel

JACQUES RAUD CONSULTING

Syntec Conseil – Charte du dirigeant responsable des sociétés de conseil – Page 3 sur 4

JOBBERY RECRUTEMENT

KANTAR MEDIA & WORLDPANEL

Fabrice Allard

Olivier Lefranc

Jacques Raud

JUNE MARKETING

Laure Benaroya

KANTAR TNS-MB

Ketty de Falco

L.E.K. CONSULTING

Arnaud Sergent

L'ESPACE DIRIGEANTS

Olivier de Conihout

LINCOLN

Gwenaël Perrot

MARC ANDRIEUX CONSULTANTS MARS & CO

Flavien de Laroussilhe

MERCURI URVAL

Marie-Claire Lemaitre

MLA

Adrien Staar

NEXMOVE

Marie-Liesse Morgaut

OASYS CONSULTANTS

Eric Beaudouin

PWC

Bernard Gainnier

Guillaume Pinchon

SOPRA STERIA Pierre Pasquier

STRATEGIR

Emmanuel Delsuc

Pascal Potié

TNP

Benoit Ranini

VERSION ORIGINALE

Luc Courtel

WAVESTONE Pascal Imbert

TALISKER

KATALYSE

Jean-François Lécole

LABASTIE HEADHUNTING

Antoine Labastie

IHH France

François Moreau

MAKHEIA

Edouard Rencker

Jean-Marie Hennes

MEWS PARTNERS

Flavien Lamarque

MONCEAU CARRIERES

Guillaume Vital

NOVAMETRIE

Christophe Excoffier

PACT & PARTNERS INTERNATIONAL

Jean Deuil

REPERES

François Abiven

RUDYARD & JONES CONSEILS SIA PARTNERS

Matthieu Courtecuisse

SPINPART

Jean-Bernard Cohet

TALAN CONSULTING

Philippe Cassoulat

TASMANE

David Gelrubin

TRANSITIONS

Bruno Rebelle

VMS France

Jean-Paul Vermès

KEA & PARTNERS Hervé Baculard

LABEILLE CONSEIL

Maryvonne Labeille

LIGHT CONSULTANTS

Philippe Nasciet

MANAGERIA

Cécile Boulaire

MAZARS

Olivier Lenel

Hervé Hélias

MICROPOLE

Christian Poyau

MORENO CONSULTING

Xavier Moreno

NUOVA VISTA

Anne-France Bonnet

PMP

Gilles Vaqué Gilles Martin

ROBERT WALTERS

Antoine Morgaut

SLPV ANALYTICS

Antoine Moreau

STIMULUS

David Mahé

TALENTIS

Valérie Rocoplan

TINGARI

Bénédicte Guesné

USIDE

Laurence Saunder

VOLLEKINDT & ASSOCIES

Thomas Vollekindt